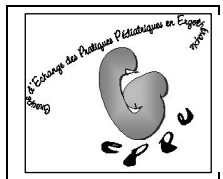
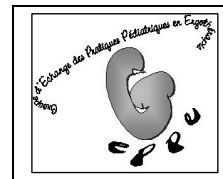


GROUPE D'ECHANGE DES PRATIQUES PEDIATRIQUES



Compte rendu de la réunion de Lundi 20/10/2008



12 participants aujourd'hui

En bref... quelques news

☒ Les séminaires de Neuropsychanalyse reprennent à Necker à partir du 17/11. La prochaine réunion du Geppe aura donc lieu le 24/11 prochain.

☒ Problème de bavage sur clavier : Il existe des « sur-claviers » en plastique chez Vocalisis, Protéor et Suppléance. Il est possible aussi de fixer une feuille plastique (typ pochette plastique des classeurs) mais cette solution est sûrement moins résistante. Il existe aussi des claviers souples en caoutchouc, plus facilement lavables que les claviers classiques.

☒ La traduction en français des consignes du DTVP-A (version pour adultes du DTVP-2) est en cours (Marie PALU, CHU Bicêtre).

☒ Barbara VAUVILLE est en recherche d'évaluations neuropsychologiques pour les petits (CAMSP) en dehors de la NEPSY. Il y a la batterie NP-MOT (de 4 à 8 ans), le M-ABC (de 4 à 12 ans), la batterie Talbot (il existerait maintenant une partie perceptive) et le Beery VMI 5ème version (partie perceptive et partie coordination motrice en plus de la partie intégration visuo-motrice des versions antérieures (ou copie de figures)) (de 2 ans à l'âge adulte). Tous ces tests sont disponibles aux ECPA.

Réflexion de fond : La PCH appliquée aux enfants

☒ Isabelle AIGUILLON nous présente la PCH appliquée aux enfants. Elle aborde les points suivants. :

- Aspects législatifs
- les 5 éléments de la PCH
- les critères d'accès
- la constitution du dossier
- les 3 propositions faites à la famille.

Vous trouverez la présentation powerpoint à l'adresse suivante :

http://www.geppe.free.fr/rubrique.php3?id_rubrique=64.

Cette présentation nous a permis d'échanger sur les fonctionnements des différentes MDPH de l'île de France. Celles-ci ne fonctionnent pas toutes de la même façon. En particulier, en ce qui concerne l'attribution d'ordinateurs pour les enfants ; certains départements fonctionnent encore avec des « services de matériel adaptés » et d'autres non.

Les enfants dyspraxiques ne sont pas tous considérés de la même manière d'un département à l'autre et il est plus ou moins facile d'obtenir du matériel adapté.

Les charges exceptionnelles, faisant partie de l'élément 3, nous intéressent car elles peuvent couvrir le financement d'ordinateurs, de vacances adaptées et de séances d'ergothérapie en libéral.

Prochaine réunion : lundi 24/11/2008

(Thème : La rééducation des fonctions exécutives. A chacun d'apporter articles et idées...)